www.congres-sornest.fr

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

En application de l'article 4 de la Loi 71-575 du 17 juillet 1971

Entre les soussignés :

SORNEST – Société de Réadaptation du Nord-Est 75 boulevard Lobau - 54042 NANCY cedex - Agrément FC 41 54 01 201 54

Représenté par le Doct	eur Brigitte LUCAS-Pineau, Présidente,
Représentée par	ion
	Il est conclu la convention suivante :
ARTICLE 1 La SORNEST organise l	l'action de formation intitulée
	Lésion médullaire Les 12 et 13 mars 2026 à BELFORT Au Novotel ATRIA
ARTICLE 2 La SORNEST accueillera	a lors de ces journées d'études et de perfectionnement
NOM	
Une attestation de prés	sence sera remise à chaque participant à l'issue de ce cycle de formation
ARTICLE 3 En contrepartie de cette (Cocher la case corresp	e action de formation, le contractant s'engage à s'acquitter des frais suivants : pondante à votre choix)
ADHERENT(S) S	
-	EARLY BOOKING – jusqu'au 31/12/2025
	onne, à 250 euros (2 déjeuners inclus) pour 2 jours
	déplacements qui restent à la charge du participant.
Total inscriptions 2 j	jours =€
IIn congrès organ	isé nar



www.congres-sornest.fr o 1 inscription par personne, à 150 euros (1 déjeuner inclus) pour 1 jour le jeudi 12 mars 2026 Ne comprenant pas les déplacements qui restent à la charge du participant. Total inscriptions 1 jour = o 1 inscription par personne, à 150 euros (1 déjeuner inclus) pour 1 jour le vendredi 13 mars 2026 Ne comprenant pas les déplacements qui restent à la charge du participant. Total inscriptions 1 jour = A partir du 01/01/2026 o 1 inscription par personne, à 300 euros (2 déjeuners inclus) pour 2 jours Ne comprenant pas les déplacements qui restent à la charge du participant. Total inscriptions 2 jours = o 1 inscription par personne, à 200 euros (1 déjeuner inclus) pour 1 jour le 12/03/2026 Ne comprenant pas les déplacements qui restent à la charge du participant. Total inscriptions 1 jour =€ o 1 inscription par personne, à 200 euros (1 déjeuner inclus) pour 1 jour le 13/03/2026 Ne comprenant pas les déplacements qui restent à la charge du participant. Total inscriptions 1 jour =€ OU **NON ADHERENT(S) SORNEST** EARLY BOOKING - jusqu'au 31/12/2025 o 1 inscription par personne, à 300 euros (2 déjeuners inclus) pour 2 jours Ne comprenant pas les déplacements qui restent à la charge du participant. Total inscriptions 2 jours = o 1 inscription par personne, à 200 euros (1 déjeuner inclus) pour 1 jour le jeudi 12 mars 2026 Ne comprenant pas les déplacements qui restent à la charge du participant. Total inscriptions 1 jour =€ o 1 inscription par personne, à 200 euros (1 déjeuner inclus) pour 1 jour le vendredi 13 mars 2026 Ne comprenant pas les déplacements qui restent à la charge du participant. Total inscriptions 1 jour = A partir du 01/01/2026 o 1 inscription par personne, à 350 euros (2 déjeuners inclus) pour 2 jours Ne comprenant pas les déplacements qui restent à la charge du participant. Total inscriptions 2 jours =€ o 1 inscription par personne, à 250 euros (1 déjeuner inclus) pour 1 jour le 12/03/2026 Ne comprenant pas les déplacements qui restent à la charge du participant.

Un congrès organisé par

Total inscriptions 1 jour =€





www.congres-sornest.fr

o 1 inscription par personne, à 250 euros (1 déjeuner inclus) pour 1 jour le 13/03/2026 Ne comprenant pas les déplacements qui restent à la charge du participant. Total inscriptions 1 jour = **DINER CONVIVIAL LE 12/03/2025** O 1 place à 50 euros O 1 place à 50 euros pour un(e) accompagnant(e) Total inscriptions dîner du 12/03 =€ **HEBERGEMENT A L'HOTEL NOVOTEL** O chambre double occupation SINGLE - PETIT DEJEUNER INCLUS - 160€/nuit O Le 11 mars 2026 O Le 12 mars 2026 O les 11 et 12 mars 2026 (320€ pour les deux nuits) Total HEBERGEMENT =€ O chambre double ou TWIN - PETIT DEJEUNER INCLUS - 190€/nuit Je partage ma chambre avec (indiquez le nom de l'autre participant au congrès) O Le 11 mars 2026 O Le 12 mars 2026 O les 11 et 12 mars 2026 (320€ pour les deux nuits) Total HEBERGEMENT =€ **RECAPITULATIF** TOTAL INSCRIPTIONS=.....€ TOTAL DINER=€ TOTAL HEBERGEMENT=€

Le règlement des frais d'inscription est exigible avant le début du stage et doit se faire à réception de facture. Modalités et moyens de règlement sur la facture

ARTICLE 4

Chaque participant à l'action de formation visée par la présente convocation reste salarié de son employeur et se trouve dans la situation d'un salarié de formation.

La responsabilité de l'organisateur ne peut être engagée à quelque titre que ce soit par le fait et à l'occasion



TOTAL FACTURE =€



www.congres-sornest.fr

ARTICLE 5

La présente convention est applicable pour la durée de l'action.

ARTICLE 6

En cas de résiliation de la présente convention par le client, les conditions d'annulations appliquées seront celles indiquées sur le site www.congres-sornest.fr, à la rubrique « inscription »

A Nancy, le 25 mars 2025

Pour la SORNEST Docteur Brigitte LUCAS-Pineau Présidente de la SORNEST Pour l'Etablissement,





CONVENTION A REMPLIR ET RENVOYER A



Mme Carine KORCHIA
c2mh-events.com
0467592498
0623584109



Un congrès organisé par